

## *Vient de paraître au CEE*

Le **Centre d'études de l'emploi** vient de publier le numéro **113** de **Connaissance de l'emploi** : « Sourds au travail : la communication en entreprise au prisme de la loi sur le handicap ».

Au-delà de l'obligation d'emploi des travailleurs reconnus handicapés (loi de 2005), les entreprises ont vocation à soutenir l'activité et l'évolution professionnelle de ces derniers. Pour autant, cette obligation est-elle respectée ? Pour quelles raisons les salariés sourds sont-ils amenés à réclamer son application et à mettre en avant la notion d'accessibilité ? De quelles manières employeurs et salariés sourds mobilisent-ils les ressources offertes par le cadre législatif ?

C'est ce à quoi répond ce quatre-pages élaboré à partir d'une recherche qui s'est intéressée aux expériences de travail de travailleurs sourds et aux conditions de leur collaboration avec des collègues non sourds. Il souligne la nécessité de prendre en compte la diversité des pratiques de communication (notamment, perception visuelle des informations pour les sourds) et, en conséquence, d'aménager les postes de travail et de modifier l'organisation des entreprises. Il mesure, par-delà le cadre légal incitatif, le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre la pleine égalité des droits et des chances.

**Connaissance de l'emploi**, n° 113, juin 2014, **Sylvain Kerbourc'h**, **Sophie Dalle-Nazébi**.

*Prochain numéro* : « L'expérience des discriminations au travail des jeunes descendants et descendantes d'immigrés ou de domiens ».